

## Recommandations pour votre livraison de Granulés de bois en sacs et/ou Bûches en ballots



### Déchargement :

- La livraison ne pourra s'effectuer qu'en votre présence ou celle d'une personne vous représentant.
- La palette sera déposée au plus près de votre espace de stockage sans dépalettisation des sacs/ballots.



### Accès au point de déchargement :

- La voie d'accès jusqu'à votre propriété doit permettre la circulation du véhicule (notamment absence d'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 19 T et largeur de rue suffisante pour qu'un véhicule de 3 m de large puisse passer).
- L'accès à votre propriété doit permettre le passage d'un véhicule aux dimensions ci-dessous (sauf si le stationnement sur voie publique est autorisé).
  - o Largeur du véhicule : 3 m
  - o Longueur du véhicule : entre 8 et 15 m
  - o Hauteur du véhicule : 4 m
  - o Charge du véhicule : 19 à 40 tonnes au total



### Équipements camions :

Nos camions sont équipés d'un chariot élévateur pour descendre la palette du camion et la transporter au plus proche de votre lieu de stockage. Pour cela merci de vérifier les paramètres suivants :

- L'accès doit être dégagé pour le passage d'un chariot élévateur et ne présenter aucun risque lors des manœuvres pour les personnes, biens et infrastructures.
- Le sol doit être stable et carrossable avec revêtement et sans nid de poule (ni terrain meuble, ni pelouse) et sans forte pente. Il doit supporter le poids du chariot élévateur et de la palette soit environ 2,8 tonnes.
- Laisser une distance minimum de 4 m à l'arrière du camion pour manœuvre du chariot.
- Pas de franchissement d'obstacle (bordure, trottoir, ...) supérieur à 5 cm
- Gabarit du chariot : largeur minimum 2,20 m et hauteur minimum 2,00 m à 2,20 m selon modèle.
- Le conducteur ne pas descendre le T16 ou le transpalette électrique électronique du camion

## Recommandations pour votre livraison de Granulés de bois en vrac



### Déchargement :

- La livraison ne pourra s'effectuer qu'en votre présence ou celle d'une personne vous représentant.
- La livraison ne peut s'effectuer que si vous disposez d'un silo permettant le dépôt du produit dans des conditions normales de sécurité et de conservation.



### Accès au point de déchargement :

- La voie d'accès jusqu'à votre propriété doit permettre la circulation du véhicule (notamment absence d'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 19 T et largeur de rue suffisante pour qu'un véhicule de 3 m de large puisse passer).
- L'accès à votre propriété doit permettre le passage d'un véhicule aux dimensions ci-dessous (sauf si le stationnement sur voie publique est autorisé).
  - o Largeur du véhicule : 3 m
  - o Longueur du véhicule : entre 8 et 15 m
  - o Hauteur du véhicule : 4 m
  - o Charge du véhicule : 19 à 40 tonnes au total



### Équipements camions :

Nos camions souffleurs doivent disposer d'un accès libre et dégagé à votre silo et aux bouches de remplissage. La distance entre le camion et le silo doit être de 30 mètres maximum. Merci de vérifier les contraintes suivantes :

- L'accès doit être dégagé et ne présenter aucun risque lors des manœuvres pour les personnes, biens et infrastructures.
- Le sol doit être stable et carrossable avec revêtement et sans nid de poule (ni terrain meuble, ni pelouse) et sans forte pente. Il doit supporter du camion soit plus de 19 tonnes.
- Pas de franchissement d'obstacle (bordure, trottoir, ...)
- L'Aire de stationnement du véhicule doit être plane pour faciliter la livraison



Le chauffeur est apte à faire valoir son droit de retrait s'il estime qu'il existe un risque quelconque pour la sécurité des personnes, biens et infrastructures. En cas de déplacement du camion et d'impossibilité de livraison pour des raisons incombant au client, le transport pourra faire l'objet d'une facturation. Nous vous remercions de votre confiance